



SOLIDARITÉ  
INFORMATIQUE

**Initier à l'informatique  
toute personne de milieu défavorisé  
et lui donner un ordinateur**

Association loi 1901 – J.O du 11.04.2001 – N° W595008970

## *Vos dons d'ordinateurs*

# *Notre engagement*

Nous « Solidarité Informatique » vous remercions de nous fournir gratuitement du matériel informatique.

En recyclant vos anciens ordinateurs, dans le but de permettre l'accès à l'informatique aux publics défavorisés, Solidarité Informatique s'engage avec l'aide de professionnels bénévoles :

- à formater les disques durs
- à installer un nouveau système d'exploitation
- à respecter les obligations en matière de licence d'exploitation. Nous bénéficions du programme M.A.R. de Microsoft et fournissons les licences des systèmes que nous installons.
- à assurer une traçabilité de tout matériel
- à confier les pièces usagées et les matériels non récupérables à une société habilitée à traiter les déchets électroniques
- à établir pour les administrations d'Etat une convention de cession gratuite de matériels informatiques par l'Etat en application des troisième et quatrième alinéas de l'article I. 69-1 du code du domaine de l'Etat.

Fait à Lille le : 30/08/2017

Pour Solidarité Informatique  
Visa :

Philippe DUPONT  
Président

Siège : 6 bis Place du Prieuré 59800 LILLE

Email: [contact@solidariteinformatique.org](mailto:contact@solidariteinformatique.org)

Tel: 09.53.48.32.47

Plus d'info sur [www.solidariteinformatique.org](http://www.solidariteinformatique.org)